

Lyon, le 29 septembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Alerte de la CAPEB Rhône :** **Le marquage CE peut être un... simple marquage chinois**

Perçu comme un critère de qualité et de respect des normes pour la majorité des consommateurs comme des professionnels, Le **marquage CE**, apposé par le fabricant sur son produit, est la preuve que ce produit :

- a été reconnu conforme aux exigences essentielles de la Directive européenne relative à la classe de produits en question,
- respecte les règles générales de sécurité et de santé

Visible sur bon nombre de produits, il ne peut s'agir pour autant que du... sigle China Export créé à dessein pour tromper l'acheteur.

Marquage Conformité Européenne



Sigle China Export



En France, tous les secteurs sont concernés et notamment des produits exigeant un niveau de sécurité supérieur et aussi divers que :

- matériel de plomberie, d'électricité, de menuiserie, outillage...
- jouets,
- dispositifs médicaux
- équipements de protection individuelle (EPI)...

que l'on trouvera indifféremment en Grandes et Moyennes Surfaces, Grandes Surfaces Spécialisées, Grandes Surfaces de Bricolage, petits commerces...

Les conseils de la CAPEB Rhône pour s'en prémunir :

- De façon générale, rechercher la norme NF qui est simultanément une certification et une marque et non un simple marquage. Les produits bénéficiant de la marque NF sont toujours soumis à des essais rigoureux et contrôlés régulièrement par un organisme indépendant.  
 Elle peut apparaître aux côtés d'une norme EN produite par le Comité européen de normalisation  
 Par exemple, une norme européenne EN XXXXX sera intégrée dans la collection AFNOR (l'organisme français de normalisation) et diffusée en France sous la référence **NF EN XXXXX**.
- Être vigilant sur la forme du marquage où les 2 lettres doivent être espacées pour s'inscrire dans un cercle comme ci-dessous :



Le sigle China Export n'a donc aucune valeur, ne garantit en rien la qualité d'un produit et signale juste qu'il est fabriqué en Chine.

\*

*Produits concernés par marquage CE :*

<http://www.entreprises.gouv.fr/libre-circulation-marchandises/marquage-CE>



[www.capecb-rhone.fr](http://www.capecb-rhone.fr)

Facebook : Capeb Rhône

Twitter : @CAPEBRhone

Contact presse : Dépêches

Jennifer Baudet – Florence le Berre

Tél : 04 37 49 02 01

E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)